

# **REGLEMENT DES ETUDES**

LIVRET n°2

**Spécialité**

**Musiques Actuelles Amplifiées**

Conservatoire à Rayonnement Départemental

-  
Edition 2025/2026



# Sommaire

**Introduction** (contexte général, équipe enseignante et orientations pédagogiques) . . . . . p.4

## **I. Offre pédagogique du département pédagogique Musac**

a) *Parcours études* (du *Pré-cycle* au *Cycle 3*) . . . . . p.5

b) *Cycle Menant au Diplôme National / Préparant à l'Enseignement Supérieur* . . . . . p.6

c) *Parcours programmes* . . . . . p.6

d) Enseignements « à la carte » : stages et *accompagnements ponctuels* . . . . . p.6

Schéma de l'offre d'enseignement du département Musac . . . . . p.7

## **II. Contenus d'enseignement, objectifs pédagogiques et modalités d'évaluation**

a) *Pré-cycle N1* . . . . . p.8

b) *Pré-cycle N2* . . . . . p.9

c) *Cycle 1* . . . . . p.10

d) *Cycle 2* . . . . . p.11

e) *Cycle 3* . . . . . p.13

f) *Cycle Menant au Diplôme National d'Études de Musique (CMDN)* . . . . . p.15

g) *Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES)* . . . . . p.17

h) *Parcours programmes : parcours personnalisé et ateliers hors-cursus* . . . . . p.19

i) Offre « à la carte » : stages et accompagnements ciblés . . . . . p.20

**III. Modalités d'évaluation** . . . . . p.21

## **IV. Informations diverses**

a) Formation Musique Musac . . . . . p.22

b) Enseignements Complémentaires . . . . . p.24

c) Dispositions transitoires DEM régional – CMDN / CPES . . . . . p.25

## **ANNEXE**

- Modèle fiche de suivi CPES . . . . . p.29

- Modèle fiche évaluation UE2 CCF . . . . . p.31

- Modèle fiche évaluation globale (UE1 / UE2 / UE3) . . . . . p.33

## Introduction

Les Musiques Actuelles Amplifiées (MMA) embrassent un champ esthétique aussi riche que varié. Blues, jazz, électro, pop, métal, reggae, chanson, nombreux sont les courants qui utilisent l'amplification et nécessitent un travail particulier sur le son, avec des techniques et codes d'interprétation particuliers.

Partant de ce fait, le département des musiques actuelles du conservatoire de Carcassonne Agglo – ou *Musac* – axe sa pédagogie autour de l'apprentissage d'un large répertoire, avec comme objectifs de développer la créativité et l'ouverture culturelle, d'accroître les compétences personnelles et la technique instrumentale et enfin d'affirmer la capacité à jouer en groupe devant un public quelle que soit la finalité, pratique en amateur ou orientation professionnelle.

Le projet pédagogique général s'applique à développer un enseignement varié et stimulant, qui permet à l'élève de prendre du plaisir, à la fois dans la pratique personnelle de son instrument, et dans des pratiques collectives, avec d'autres apprentis musiciens, auxquelles s'ajoute la possibilité d'enseignements associés et complémentaires pour ceux visant un cursus certifiant ou qualifiant.

Cette diversité a pour avantage de permettre l'acquisition de réflexes et de notions essentielles qui vont conduire progressivement les élèves à une pratique autonome, suscitant une capacité d'adaptation, consolidée par une connaissance des différents courants appartenant aux musiques actuelles amplifiées et l'acquisition d'une méthode de travail, permettant de s'insérer dans le jeu collectif tout en trouvant sa place de manière individuelle.

De plus, les restitutions publiques organisées participent au développement culturel au sein du bassin de vie autour de l'établissement, notamment grâce à des partenariats mis en place avec diverses structures locales. Permettre aux élèves de devenir des acteurs culturels investis, participer à l'émergence de nouveaux talents sont des missions de valeur pour l'équipe pédagogique. Les nombreuses actions proposées par le département des musiques actuelles sont le témoignage d'une vivacité qui participe au développement qualitatif de la culture sur le territoire mais également au niveau régional grâce au Réseau Occitanie Méditerranée (ROM).

## I. Offre pédagogique

Le cursus « MUSAC » répond aux obligations réglementaires nationales fixées par l'arrêté de classement du 15 décembre 2006, détaillant les conditions d'agrément d'un Conservatoire à Rayonnement Départemental, et celles du Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) du Ministère de la Culture.

Cette organisation pédagogique est déclinée selon les axes du Projet d'Établissement 2023-2028, tels la diversité des esthétiques enseignées et pratiquées, l'ouverture à tous les publics ou encore celui d'une formation visant la maîtrise de compétences d'expression artistique publique. Quatre types de parcours sont ainsi proposés aux élèves :

- Un *parcours études*, du *pré-cycle* au *cycle 3*, fondé sur un apprentissage progressif des compétences permettant une expression artistique publique autonome ;
  - Des *Cycles Menant au Diplôme National d'études musicales (CMDN)* ou *Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES)*, organisés en réseau régional de conservatoires, destinés aux élèves les plus avancés envisageant une formation consolidée exigeante ou souhaitant s'orienter professionnellement.
  - Des *parcours programmes* permettant d'entretenir et d'enrichir sa pratique musicale au sein d'ensembles musicaux ou d'ateliers thématiques spécialisés (salsa, métal, voix) ou d'alléger le cursus complet par un aménagement des cours suivis (parcours personnalisé).
  - Des cours « à la carte », sous forme de stages ou d'un accompagnement ponctuel (coaching) sur quelques séances pour soutenir la réalisation un projet particulier.
- a) *Parcours études (Pré-cycle au Cycle 3)*, diplômant à partir du cycle 1, qui se déploie selon l'organisation suivante :
- *Pré-cycle N1*, d'une durée de 2 ans, accessible dès l'âge 7 ans, après commission d'admission pour les nouveaux élèves de l'établissement. Celui-ci permet une découverte de l'esthétique des musiques actuelles et de ses notions et compétences fondamentales à acquérir. —> on fait un test d'entrée aussi pour les réinscrits
  - *Pré-cycle N2*, d'une durée de 2, accessible dès l'âge de 9 ans après validation du *pré-cycle N1* ou audition d'entrée pour les nouveaux élèves de l'établissement où l'initiation au jeu en groupe est approfondie avec un apprentissage des bases de l'instrument et l'apport des premières notions de formation musicale.
  - *Cycle 1*, d'une durée de 3 à 5 ans, accessible dès l'âge de 11 ans après validation du pré-cycle N2 ou audition d'entrée pour les nouveaux élèves de l'établissement. Ce cycle permet de prolonger l'apprentissage des bases nécessaires à la pratique individuelle et collective et de s'initier au langage spécifique des musiques actuelles ;
  - *Cycle 2*, d'une durée de 3 à 5 ans, accessible après validation du cycle 1 ou audition d'entrée pour les nouveaux élèves de l'établissement. Ce cycle a pour objectif l'approfondissement et le renforcement des compétences acquises en cycle 1. C'est à partir de ce moment-là que l'élève commence à envisager son « projet artistique personnel », guidé par ses professeurs.

- *Cycle 3*, d'une durée de 2 à 4 ans, accessible après validation du cycle 2 ou audition d'entrée pour les nouveaux élèves de l'établissement. Ce cycle finalise le cursus en offrant les outils nécessaires à une pratique artistique amateur éclairée, de bon niveau et autonome. Il s'achève par un examen sous forme d'un spectacle public en conditions professionnelles, la « carte blanche » avec délivrance du Certificat d'Études Musicales (CEM).

b) *Cycle Menant au Diplôme National (CMDN) / Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES)*

Le CMDN et le CPES sont accessibles uniquement sur examen d'entrée régional au sein du Réseau Occitanie Méditerranée (ROM) des Conservatoires. Le niveau d'acquis minimum attendu pour se présenter est celui d'un début de cycle 3. Les modalités d'entrée sont fixées dans les lettres de cadrage publiées annuellement par le réseau régional d'établissements (ROM) disponibles par voie d'affichage à la Fabrique des arts et sur simple demande auprès de l'établissement.

Une large partie des contenus pédagogiques, d'un volume de 600 heures, est commune à ces deux formations. La spécificité du CPES est qu'il ajoute 150 heures de formation à l'orientation professionnelle et la préparation à l'intégration dans un établissement d'enseignement supérieur au travers de master-classes avec des artistes musiciens et divers stages auprès d'acteurs de l'enseignement supérieur et de l'administration culturelle (réglementation, droits d'auteurs, intermittence...). Les maquettes pédagogiques liées sont détaillées au chapitre II ci-après.

c) *Parcours programmes : atelier hors-cursus et parcours personnalisé*

En parallèle du *parcours études*, le département *Musac* dispense des formations alternatives non diplômantes, toujours sur un rythme annuel mais moins denses en temps d'enseignement :

- Le *parcours personnalisé*, à partir du cycle 2, durant une période de 1 à 3 ans, offrant soit un allègement du *parcours études*, afin de répondre soit à un besoin de temps pour les élèves adolescents et adultes soit recalibrer les différents cours suivis pour ceux faisant un double *parcours études*<sup>1</sup>.
- L'offre « *atelier hors-cursus* », permet l'entretien et l'enrichissement d'une pratique artistique amateur, au travers d'ateliers musicaux généralistes ou spécialisés esthétiquement ou « à thème », tels que les ateliers Salsa, Metal, Vocal ou Jazz. L'inscription dans ces ateliers peut être soit un choix initial, soit faire suite à une réorientation. Ils peuvent s'organiser par regroupement avec les élèves du *parcours études*<sup>2</sup> ;

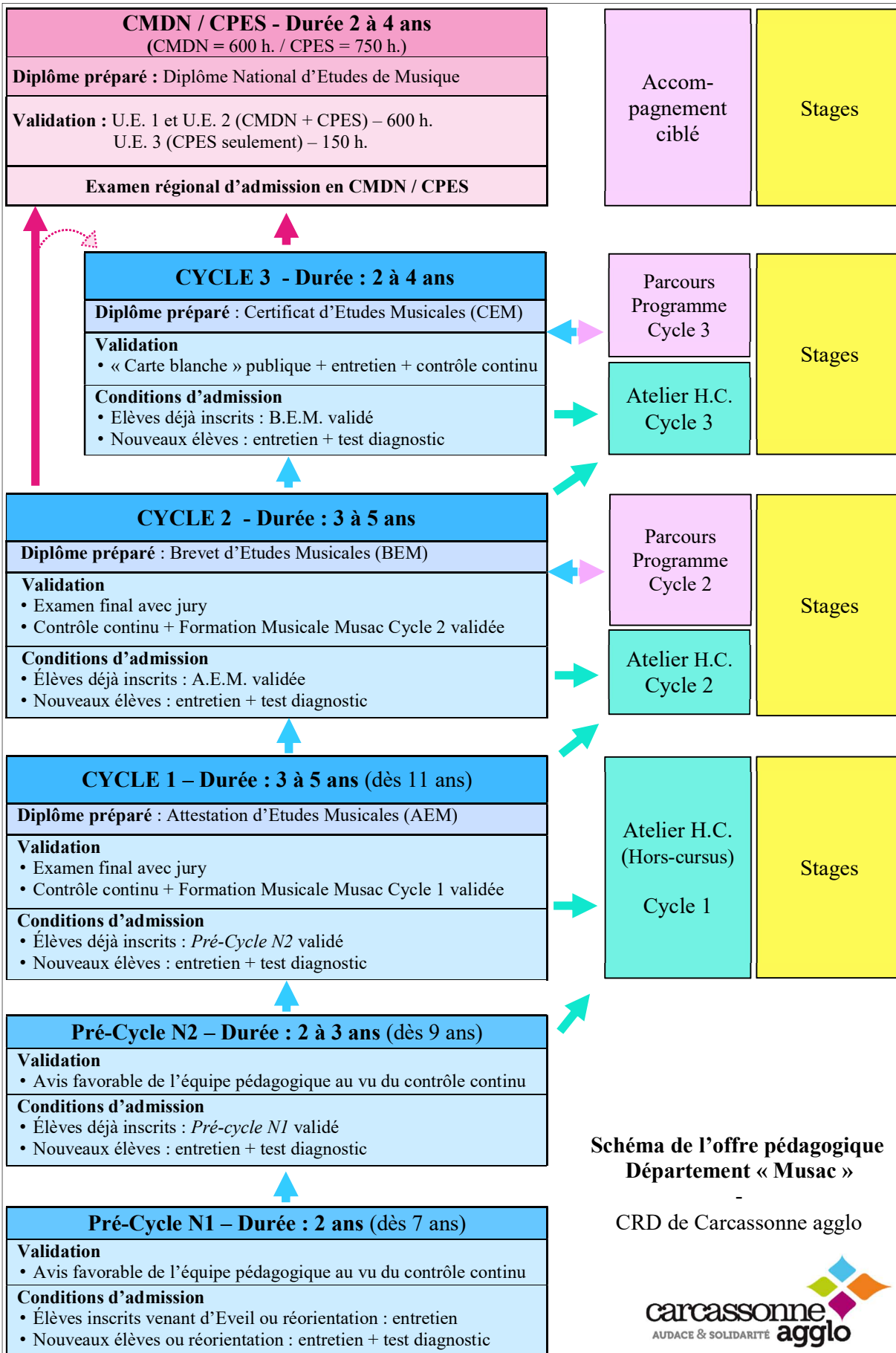
d) Offre à la carte : stages et parcours projet

Il est également possible de se former de manière plus courte et ciblée, soit via des stages (cf. catalogue mis à jour annuellement) soit en sollicitant un *parcours projet* qui permet, durant quelques séances, un accompagnement individualisé (coaching) – ou de groupe – afin de renforcer des compétences techniques, artistiques en vue de la meilleure réussite d'un projet particulier.

**Nota :** l'inscription en *parcours personnalisé* ou en *parcours projet* est soumise à analyse d'opportunité par l'équipe enseignante et validation de la direction d'établissement.

<sup>1</sup> Par exemple, un élève étant inscrit à la fois en *parcours études* musique *Classique à contemporain* et *Musac*.

<sup>2</sup> A noter que les élèves en *parcours études* sont prioritaires à l'inscription dans les ateliers.



## II. Contenus d'enseignement et objectifs pédagogiques

### a) *Pré-cycle N1*

- **Public** : Ce cycle s'adresse aux instrumentistes (dès 7 ans) ou chanteurs (généralement dès 14 ans pour les filles et 16 ans pour les garçons<sup>3</sup>), n'ayant ni pratique musicale, ni connaissances préalables des musiques actuelles.

Pour des questions de dynamique collective, pour tous les instruments (sauf piano), des groupes d'âges sont constitués : groupes enfants (7 – 14 ans) et adolescents / adultes (dès 15 ans).

- **Conditions d'admission** :
  - Les élèves du Conservatoire issus des classes d'Éveil ou d'Initiation désirant intégrer le département MUSAC doivent uniquement passer un entretien avec l'équipe pédagogique afin de valider définitivement leur inscription. Cet entretien, augmenté d'un test rythmique simple, vise essentiellement à connaître la motivation ainsi que leur disponibilité d'emploi du temps.
  - Pour les nouveaux élèves de l'établissement, en plus de l'entretien avec l'équipe pédagogique, un petit test est proposé consistant à reproduire une mélodie (chant) et un rythme (frappé à la main). Aucune notion solfégique ou de jeu instrumental n'est requise.
- **Volume de cours et durée** : 2h30 hebdomadaires de cours sur 2 années
- **Détail d'organisation des cours** (volumes de cours hebdomadaires) :
  - a. Groupe enfants
    - 1 cours de pratique instrumentale semi-collective (1h) ou individuelle (30')
    - 1 cours de culture et créativité (1h30)
  - b. Groupe Adolescents (15 et +) / Adultes
    - 1 atelier vocal collectif (1h)
    - 1 cours de culture et créativité (1h30)
- **Objectifs pédagogiques** :
  - Découverte d'une discipline instrumentale
  - Acquisition des notions de base en formation instrumentale
  - Sensibilisation à la pratique collective pour les ado/adultes
- **Validation du cycle** :

La validation des acquis du Pré-cycle N1 se fait uniquement par contrôle continu et avis collégial de l'équipe pédagogique à l'issue des deux années de parcours. Il n'y a pas d'examen terminal.

---

<sup>3</sup> Les limites d'âges pour les cours de chant individuel visent à attendre que la mue de la voix ait eu lieu afin que le travail vocal puisse se faire en toute sécurité sur des cordes vocales stabilisées dans leur développement de maturité. Ces limites sont toutefois indicatives : une audition préalable par l'enseignant vocal est systématique et peut conduire à une admission plus jeune (dérogation) ou un conseil d'attendre encore en fonction des conclusions de celle-ci. A noter qu'il existe des ensembles vocaux (pratique collective exclusive) accessibles dès l'âge de 7 ans.

## b) *Pré-cycle N2*

- **Public** : le Pré-cycle N2 s'adresse aux instrumentistes (dès 9 ans) ou chanteurs (dès 14 ans pour les filles et 16 ans pour les garçons), ayant une pratique instrumentale individuelle suffisante pour le jeu en groupe.

Les cours sont dispensés de manière essentiellement collective. La répartition au sein de ceux-ci, est élaborée par l'équipe pédagogique selon les besoins instrumentaux croisés avec les disponibilités de chacun.

- **Conditions d'admission** :

- Les élèves du Conservatoire ayant validé le *PCNI* sont intégrés sans autre condition au sein du *PCN2*, dès la phase de réinscription.
- Pour les nouveaux élèves de l'établissement, une audition d'entrée est nécessaire, comprenant :
  - un entretien oral avec l'équipe enseignante, sur la motivation, le parcours musical et les disponibilités d'emploi du temps ;
  - l'interprétation d'une pièce instrumentale

Sur cette base, et dans la limite des places disponibles, l'équipe pédagogique sous couvert de la direction d'établissement prononce l'admission.

- **Volume de cours et durée** : 3h30 hebdomadaires de cours sur 2 à 3 années

- **Détail d'organisation des cours** (volumes de cours hebdomadaires) :

- 1 atelier de pratique collective hebdomadaire (1h)
- 1 cours semi-collectif hebdomadaire de pratique instrumentale ou vocale (1h), sauf en piano
- 1 cours de Culture et Créativité hebdomadaire (1h30)

- **Objectifs pédagogiques** :

- Initiation à la pratique d'ensemble
- Apprentissage des bases de l'instrument
- Enrichissement des notions de base en formation musicale

- **Validation du cycle** :

La validation des acquis du *Pré-cycle N2* comprend une analyse, par l'équipe pédagogique, du contrôle continu de l'élève éclairé par les prestations publiques réalisées. Un avis collégial est rendu à l'issue des deux années de parcours. Il ouvre la possibilité de s'orienter en *Cycle 1 Musac* lors de la phase de réinscription.

## c) *Cycle 1*

- **Public** : le cycle 1 s'adresse aux instrumentistes (dès 11 ans) et chanteurs (dès 16 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons<sup>2</sup>), ayant une pratique musicale suffisante leur permettant de jouer en groupe. Des connaissances de base théoriques sont également exigées.

▪ **Conditions d'admission :**

- Les élèves du Conservatoire ayant validé le *PCN2* sont intégrés sans autre condition au sein du *Cycle 1*, dès la phase de réinscription.
- Pour les nouveaux élèves de l'établissement, un passage en commission d'admission est nécessaire, comprenant :
  - un entretien oral avec l'équipe enseignante, sur la motivation, le parcours musical et les disponibilités d'emploi du temps ;
  - un test technique sur des notions solfégiques élémentaires et l'interprétation d'une pièce instrumentale

Sur cette base, et dans la limite des places disponibles, l'équipe pédagogique sous couvert de la direction d'établissement prononce l'admission.

▪ **Volume de cours et durée :** de 3h à 3h30 hebdomadaires de cours, sur une durée de 3 à 5 ans.

▪ **Détail d'organisation des cours** (volumes de cours hebdomadaires) :

- Discipline principale : 1 atelier de pratique collective (1h30)
- Disciplines associées :
  - 1 cours semi-collectif (1h) ou individuel (30') de pratique instrumentale ou vocale
  - 1 cours de « FM MUSAC » (1h)
- Discipline complémentaire (facultatif) :
  - Musique assistée par ordinateur – MAO (1h)
  - Improvisation (1h)

▪ **Objectifs pédagogiques :**

- Constituer les bases de la pratique collective
- Consolider les bases instrumentales
- Initiation au langage spécifique des musiques actuelles
- Ouverture culturelle sur de nouvelles esthétiques musicales

▪ **Validation du cycle :** la validation du *Cycle 1* comprend l'analyse du dossier de l'élève (assiduité, investissement, contrôle continu) et un examen terminal devant jury dont le contenu est le suivant :

- Interprétation d'une œuvre, au choix du jury, dans une liste de trois pièces abordées durant l'année artistique en cours ;
- Interprétation d'une œuvre commune aux différents ateliers de Cycle 1 ;
- Réalisation et interprétation d'un relevé musical parmi une liste de 3 transcriptions ; (sans obligation d'écrire la partition).

La validation du Cycle 1 est prononcée pour les élèves ayant satisfait aux exigences d'assiduité des différents unités d'enseignement suivies et obtenant, a minima, la mention *honorable* à l'ensemble du contrôle continu + épreuve terminale. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation d'études musicales (AEM) et donne accès, pour ceux qui le souhaitent, au cycle 2.

## d) Cycle 2

- **Public** : le cycle 2 s'adresse aux instrumentistes (dès 14 ans) et chanteurs (dès 14 ans pour les filles et 16 ans pour les garçons<sup>2</sup>), ayant déjà acquis une pratique musicale élémentaire des musiques actuelles soit au sein du conservatoire, soit dans des activités musicales personnelles extérieures. Durant celui-ci, l'élève développera plus avant ses capacités techniques, son volume de travail personnel, ses aptitudes au jeu collectif dans différents répertoires, sa créativité, tout en commençant à affirmer sa propre identité musicale.
- **Conditions d'admission** :
  - Les élèves du Conservatoire ayant validé le *Cycle 1* sont intégrés sans autre condition au sein du *Cycle 2*, dès la phase de réinscription.
  - Pour les nouveaux élèves de l'établissement, un passage par une commission d'admission permettant d'apprécier les acquis antérieurs est nécessaire. Elle comprend :
    - un entretien oral avec l'équipe enseignante, sur la motivation, le parcours musical et les disponibilités d'emploi du temps ;
    - un test technique portant sur l'interprétation d'une pièce instrumentale et des notions de formation musicale.

Sur cette base, et dans la limite des places disponibles, l'équipe pédagogique sous couvert de la direction d'établissement prononce l'admission.

- **Volume de cours et durée** : 4h45 hebdomadaires minimum, sur une durée de 3 à 5 ans.
- **Détail d'organisation des cours** (volumes de cours hebdomadaires) :
  - **Discipline principale (1h30 / sem.)**
    - 1 atelier de pratique collective hebdomadaire (1h30)
  - **Disciplines associées (2h15 / sem.)**
    - 1 cours individuel hebdomadaire de pratique instrumentale ou vocale (45')
    - 1 cours de « FM MUSAC » hebdomadaire (1h30)
  - **Disciplines complémentaires (1h / sem.)**, une au choix dans la liste suivante :
    - Analyse
    - Culture musicale
    - Musique Assistée par Ordinateur
    - Écriture
    - Rythme
    - Improvisation
    - Déchiffrage vocal

De plus, les élèves souhaitant s'initier à un deuxième instrument en ont la possibilité, dans la limite des places disponibles, en s'inscrivant à l'option facultative suivante :

- **Instrument complémentaire (I.C.)**, 1 h en semi-collectif ou 30' en individuel, au choix parmi les instruments suivants : piano, batterie, basse, percussion, voix, instrument à vent.

Nota : les cours semi-collectifs d'instrument complémentaire sont compris dans le tarif du *parcours études*. Par contre, les cours individuels (hors piano complémentaire en CPES) sont soumis à une 2<sup>ème</sup> inscription.

▪ **Objectifs pédagogiques :**

- Renforcer la pratique instrumentale ou vocale
- Développer l'autonomie dans la pratique collective
- Enrichissement du langage des musiques actuelles
- Acquisition d'outils d'analyse permettant de situer la pièce dans son courant esthétique et adapter son interprétation en conséquence.
- Accompagnement au développement artistique de l'élève

▪ **Validation :** la validation du *Cycle 2* comprend l'analyse du dossier de l'élève (assiduité, investissement, contrôle continu) et un examen terminal devant jury dont le contenu est le suivant :

- interprétation d'un morceau, choisi par le jury, dans une liste de 4 œuvres travaillées dans l'année ;
- interprétation d'un morceau commun aux cycles 2 ;
- un relevé à jouer, choisi par le jury dans une liste de 5 transcriptions avec saisie numérique ;
- un déchiffrage ;

La validation du Cycle 2 est prononcée pour les élèves ayant satisfait aux exigences d'assiduité des différentes unités d'enseignement suivies et obtenant, a minima, la mention *honorable* à l'ensemble du contrôle continu + épreuve terminale. Elle donne lieu à la délivrance du Brevet d'Etudes Musicales (BEM) et permet l'accès, pour ceux qui le souhaitent, au *cycle 3*<sup>4</sup>.

Pour les élèves en cycle 3, il est également possible d'envisager dans l'année suivante une orientation vers le Cycle Menant au Diplôme National (CMDN), destiné à permettre aux élèves de conduire un projet artistique personnel exigeant, voire le Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES), visant à acquérir les connaissances et compétences d'un niveau suffisant pour prétendre à une poursuite d'études professionnalisantes, notamment au niveau de l'enseignement supérieur.

▪ **Parcours personnalisé Cycle 2 :**

A partir du milieu du *cycle 2*, les élèves du *parcours études* ont la possibilité de solliciter, pour une durée limitée (de 1 à 3 ans), un aménagement de leur formation appelé *parcours personnalisé*. Celui-ci permet aussi bien de phaser les cours à suivre (aménagement de planning) que d'adapter le choix des cours à suivre en fonction d'un projet particulier.

Le parcours personnalisé<sup>5</sup> est ainsi une pédagogie de contrat, sur la base d'un projet personnel défini en amont par l'élève demandeur en lien avec l'équipe enseignante et validé par la direction d'établissement. Par principe, ce parcours n'est pas diplômant

---

<sup>4</sup> Cf. chapitre III, Modalité d'évaluation pour le détail.

<sup>5</sup> Dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique, ce parcours personnalisé est aussi appelé parcours programme. (Cf. pour détails le B.O. hors-série n°5, septembre 2023, p. 60).

### e) Cycle 3

- **Public** : *le cycle 3* s'adresse aux instrumentistes et chanteurs (dès 17 ans), ayant déjà une pratique avancée des musiques actuelles au sein du Conservatoire ou en extérieur. Il constitue une période durant laquelle l'élève acquerra une plus grande autonomie et dans laquelle il pourra mettre en place un projet artistique personnel.
- **Conditions d'admission** :
  - Les élèves du Conservatoire ayant validé le *Cycle 2* sont intégrés sans autre condition au sein du *Cycle 3*, dès la phase de réinscription.
  - Pour les nouveaux élèves de l'établissement, une audition d'entrée permettant d'apprécier les acquis antérieurs est nécessaire. Elle comprend :
    - un entretien oral avec l'équipe enseignante, sur la motivation, le parcours musical et les disponibilités d'emploi du temps ;
    - un test technique, adapté au niveau visé, portant sur l'interprétation d'une pièce instrumentale
    - un test succinct portant notions de formation musicale.

Sur cette base, et dans la limite des places disponibles, l'équipe pédagogique sous couvert de la direction d'établissement prononce l'admission.

- **Volume de cours et durée** : 5h00 hebdomadaires minimum, sur une durée de 2 à 4 ans.
- **Détail d'organisation des cours** (volumes de cours hebdomadaires) :
  - **Discipline principale** : 1 atelier de pratique collective hebdomadaire (2h / sem.)
  - **Disciplines associées** :
    - 1 cours individuel hebdomadaire de pratique instrumentale (1h00)
  - **Disciplines complémentaires (1h / sem. min.)**, au choix dans la liste suivante :

▪ Analyse	▪ Écriture	▪ Improvisation
▪ Culture musicale	▪ Rythme	▪ Déchiffrage vocal
▪ Musique Assistée par Ordinateur		
  - **Instrument facultatif**, 1h en semi-collectif ou 30' en individuel, au choix parmi les instruments suivants : piano, batterie, basse, percussion, voix ou instrument à vent.

Nota : les cours semi-collectifs d'instrument complémentaire sont compris dans le tarif du *parcours études*. Par contre, les cours individuels sont soumis à 2<sup>ème</sup> inscription (hors piano complémentaire en CPES).

## ▪ Objectifs pédagogiques :

Le 3<sup>ème</sup> cycle permet à l'élève d'approfondir sa pratique et sa culture en vue de conduire de manière autonome un projet artistique riche et structuré.

- Accroître et approfondir ses compétences dans le prolongement des deux cycles précédents.
- Mobiliser sa culture et les outils d'analyse pour développer un esprit critique et définir des choix d'interprétation.
- S'intégrer localement dans la pratique musicale en amateur et y déployer, le cas échéant, des initiatives.
- Être en mesure de réaliser un projet artistique personnel.

De plus, le cycle 3 peut être un temps favorable pour :

- Aller au-devant de nouvelles pratiques (autre esthétique, démarche créative, ...)
- S'engager dans une voie complémentaire au parcours suivi en se spécialisant dans un domaine particulier : improvisation, arrangement, composition, création numérique, ...
- Réinvestir une approche personnelle de pratique qui s'est effectuée en dehors de cursus institutionnels ou dans un temps plus ancien.

## ▪ Validation du cycle

La validation du *Cycle 3* comprend :

- L'analyse du dossier de l'élève comprenant des éléments de suivi (assiduité, investissement, répertoire) et le contrôle continu auquel s'ajoute la validation des disciplines principales, associées et complémentaires) ;
- Un examen terminal, appelé « *Carte blanche* », devant jury dont le contenu est la réalisation d'un projet personnel artistique, sous forme d'un spectacle en conditions professionnelles, démontrant les compétences acquises de l'élève durant le *parcours études*. Une large place est laissée à l'initiative du candidat, intégrée dans le cahier des charges suivant :
  - Interprétation d'un ensemble de pièces musicales, d'une durée approximative de 20 à 30 minutes (hors présentations orales), comprenant au moins une composition, un arrangement personnel et un relevé avec saisie numérique de la partition, chacun remis au jury et mis en forme dans un dossier artistique. A l'issue de la prestation, un entretien avec le jury a lieu, permettant à l'élève de faire un bilan de son parcours d'étude, l'autocritique de sa prestation et d'échanger sur les souhaits d'orientation.

Au regard du dossier de l'élève et du résultat de la carte blanche, le Certificat d'Études Musicales (CEM) est potentiellement attribué avec la mention *Très-bien*, *Bien* ou *Honorable*.

### f) Cycle Menant au Diplôme National d'Études de Musique (CMDN)

- **Public** : le *Cycle Menant au Diplôme National* est destiné aux élèves souhaitant conduire un projet artistique personnel exigeant. Il dispense un enseignement portant sur une discipline principale ainsi que des pratiques complémentaires permettant à l'élève d'acquérir le savoir-faire nécessaire à une pratique artistique et une culture musicale confirmées.
- **Conditions d'admission** : L'accès à ce parcours est soumis à une procédure d'admission règlementée, organisée à l'échelle régionale par un ensemble conventionné d'établissements, le Réseau Occitanie Méditerranée (ROM) des conservatoires. Une lettre de cadrage est publiée chaque année comprenant le calendrier et lieux des épreuves ainsi que les modalités, communiqués par voie d'affichage ou sur simple demande auprès de l'établissement.
- **Volume de cours et durée** : 600 heures de cours, réparties sur une durée de 2 à 4 ans. Cela représente un volume de cours de 9 h par semaine<sup>6</sup> sur 2 ans ou de 6 h par semaine sur 3 ans.
- **Détail d'organisation des cours** (volumes de cours hebdomadaires) :

a) Module principal : <i>pratique collective</i> – 2h
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répertoire dans l'esthétique spécifique de l'élève, comportant une part de création personnelle</li> <li>▪ Répertoire dans d'autres courants esthétiques</li> <li>▪ Production et traitement du son (collectif)</li> </ul>
b) Modules associés : <i>pratique individuelle</i> (1 h) et <i>improvisation</i> (1 h)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement technique (instrumentale et/ou vocal)</li> <li>▪ Travail de détail sur le répertoire musical dans différents horizons esthétiques</li> <li>▪ Développement des capacités d'improvisation</li> <li>▪ Production et traitement du son (individuel)</li> </ul>
c) Modules complémentaires : 2 minimum, au choix (cf. tableau des enseignements)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Musique Assistée par Ordinateur (M.A.O.) : 2 h</li> <li>▪ Culture musicale : 1 h</li> <li>▪ Analyse musicale : 1 h</li> <li>▪ Déchiffrage vocal : 1 h</li> <li>▪ Piano complémentaire (particulièrement pour les élèves chanteurs) : 1 h</li> <li>▪ Rythme : 1 h</li> <li>▪ Ecriture : 1 h</li> <li>▪ Un module de Culture et créativité (cf. R.E. Livret 4B) : entre 1h30 et 2h00</li> </ul>
d) Modules optionnels :
<p>Ces modules optionnels, au contenu distinct des autres modules, doivent apporter une réelle plus-value, en cohérence avec la formation. Une initiation à une autre esthétique (musique traditionnelle ou musiques classique à contemporain) ou à une autre spécialité artistique (théâtre, danse, arts plastiques et visuels) est ici recommandée.</p>

<sup>6</sup> Une année artistique est généralement de 34 semaines.

▪ **Objectifs pédagogiques :**

Conformément à sa définition règlementaire détaillée dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique de septembre 2023, le référentiel de compétences du Diplôme National d'Etudes de Musique est le suivant :

<b>Savoirs</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Définir et manier les éléments constitutifs de la musique : langage, culture, rythme, harmonie, forme, instrumentation, composition, arrangement et improvisation.</li><li>▪ Disposer d'une bonne culture du répertoire de son champs musical (histoire de la musique et esthétique).</li><li>▪ Posséder les outils musicaux et techniques permettant d'interpréter un large choix de pièces de différentes styles et courants musicaux.</li><li>▪ S'ouvrir à d'autres répertoires et esthétiques musicales, ainsi qu'aux autres arts (spectacle vivant, arts visuels, littérature, ...).</li><li>▪ Être en mesure d'élaborer un jugement critique et autocritique construit, ainsi qu'une conception artistique personnelle.</li><li>▪ Connaître les notions élémentaires concernant l'histoire, l'évolution, la facture et le fonctionnement de son instrument.</li></ul>
<b>Savoir-faire</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mobiliser une technicité vocale ou instrumentale permettant d'aborder un large répertoire dans différents styles.</li><li>▪ Construire et proposer une interprétation personnelle et cohérente, argumentée par l'analyse de l'œuvre et la connaissance de son interprétation originelle et de ses éventuels réarrangements.</li><li>▪ Opérer des choix (répertoires, interprétation, expression et les justifier).</li><li>▪ Développer son sens de l'inventivité, par la pratique de l'improvisation, de la création, de l'arrangement.</li><li>▪ Tenir sa place dans un collectif musical et adapter son jeu à la configuration.</li><li>▪ Travailler avec d'autres artistes (comédiens, danseur, plasticiens, techniciens du spectacle), en se familiarisant avec le matériel audiovisuel et les outils numériques.</li><li>▪ Mener un travail de recherche sur un compositeur ou un créateur, une œuvre, un courant esthétique.</li><li>▪ Constituer un groupe et en gérer le travail.</li><li>▪ Monter un projet personnel de manière autonome.</li></ul>

- **Validation du cycle**

Selon sa définition réglementaire, dans le SNOP 2023, l'évaluation globale du CMDN associe l'évaluation continue, placée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique, et l'évaluation terminale sur épreuve. Tous les enseignements font l'objet d'une évaluation continue. Le module principal de la discipline comprend nécessairement une évaluation terminale sur épreuve, notée sur 20. Les notes de l'évaluation continue sont attribuées par la direction de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Chaque module ou unité d'enseignement est validé par note minimale de 10/20. Le diplôme national d'études de musique est délivré aux candidats ayant obtenu la note minimale de 10/20 à l'évaluation terminale, et ayant validé chacun des modules et unités d'enseignement suivi.

Toutefois, dans l'attente de publication par le Ministère de la Culture du décret d'application instituant le Diplôme National d'Etudes Musicales, ce sont les modalités d'un DEM régional organisé à l'échelle régionale par le Réseau Occitanie Méditerranée, qui s'applique avec notamment l'organisation commune de l'épreuve terminale de la discipline principale.

Chaque année, une lettre de cadrage est publiée plusieurs mois avant les épreuves, afin d'en préciser tous les détails. Elle est consultable par voie d'affichage à la Fabrique des arts ou sur simple demande auprès de l'établissement.

***g) Cycle de Préparation à l'Enseignement Supérieur (CPES)***

- **Public** : ce cycle s'adresse aux élèves de cycle 3. Il permet d'acquérir les connaissances et compétences d'un niveau suffisant pour prétendre à une poursuite d'études à finalités professionnelles, notamment au niveau de l'enseignement supérieur. Pour les élèves bacheliers, le CPES confère le statut d'étudiant.

Selon les règles communes du Réseau Occitanie Méditerranée (ROM), agréée par l'Etat pour l'organisation commune inter-établissement des CPES, il a été fait le choix pour la spécialité musique de juxtaposer pour large partie les enseignements CMDN et CPES.

Ainsi, les élèves ou étudiants inscrits en CPES ont l'opportunité de préparer et présenter le Diplôme (National) d'Etudes de Musique. La différence principale entre ces deux cycles est que le CPES offre 150 heures supplémentaires de formation, correspondant aux enjeux de préparation à l'enseignement supérieur, de la connaissance des métiers liés ainsi que des renforcements techniques ciblés.

- **Conditions d'admission** :

L'accès à ce cycle est soumis à une procédure d'admission réglementée, organisée à l'échelle régionale par un ensemble conventionné d'établissements, le Réseau Occitanie Méditerranée (ROM) des conservatoires. Une lettre de cadrage est publiée chaque année comprenant le calendrier et lieux des épreuves ainsi que les modalités. Elle est consultable par voie d'affichage à la Fabrique des arts ou sur simple demande auprès de l'établissement.

- **Volume de cours et durée** : 750 heures de cours, réparties sur une durée de 2 à 4 ans. Cela représente un volume de cours de 11h par semaine<sup>7</sup> sur 2 ans ou de 7h30 par semaine sur 3 ans.
- **Détail d'organisation des cours** : le CPES Musiques Actuelles Amplifiées (MAA) fait l'objet d'une maquette pédagogique commune aux différents établissements composant le ROM.

	Année 1	Année 2
<b>Discipline principale (en heures/semaine)</b>		
<i>Répertoire dans l'esthétique de l'élève (projet)</i>		
<i>Répertoire du patrimoine avec mise en situation</i>		
<i>Projet secondaire (esthétiques transversales &amp; musiques du monde)</i>		
<i>Improvisation</i>	4,50	4,50
<i>Relevé &amp; réappropriation</i>		
<i>Master Class</i>		
<i>Pratique instrumentale individuelle</i>		
<i>Instrument complémentaire harmonique ou rythmique</i>	1,50	1,50
<i>Pratique vocale</i>		
<b>Sous Totaux hebdomadaires</b>	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>
<b>Sous Totaux annuels</b>	<b>198,00</b>	<b>198,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>396,00</b>	
<b>Enseignements complémentaires (en heures/semaine)</b>		
<i>Commentaire d'écoute</i>		
<i>Culture musicale / mémoire / analyse</i>		
<i>Écriture (arrangement, composition, transcription)</i>	4,00	4,00
<i>Harmonie / F.M.</i>		
<i>Techniques du son / Informatique musicale</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>264,00</b>	
<b>PRINCIPALE + COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>660,00</b>	
<b>Options annuelles (en heures de formation)</b>		
U.E. au choix	40,00	
Facture instrumentale	10,00	
Communication et promotion du projet personnel		
Les métiers de la musique /Environnement social, juridique, économique	40,00	
Santé et prévention		
<b>TOTAL</b>	<b>90,00</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>750,00</b>	

- **Objectifs pédagogiques** : les objectifs pédagogiques du CPES sont en large partie ceux du CMDN (cf. partie II, section f ci-avant) auxquels s'ajoute celui de l'acquisition des connaissances et compétences attendues pour réussir une orientation vers des études supérieures dans le domaine du spectacle vivant.
- **Validation du cycle** : le CPES, en tant que tel, n'est pas un parcours diplômant mais une préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il le devient grâce au choix de superposition d'une partie de ses contenus avec le CMDN dont il épouse les modalités. Toutefois, un livret de l'étudiant, sous forme d'une fiche de suivi, permet d'assurer un suivi spécifique d'un parcours CPES et peut servir d'élément de dossier pour les épreuves d'entrée dans l'enseignement supérieur.

<sup>7</sup> Une année artistique est généralement de 34 semaines.

## ***h) Parcours programmes et Atelier Hors-cursus***

### ***h.1) Parcours programme, personnalisé ou projet***

- **Public :** le *parcours programme* est une alternative au *parcours études* où l'élève peut bénéficier d'un aménagement des unités d'enseignements à suivre. Différents cas de figure, amenant à ce parcours personnalisé, sont possibles :
  - *Parcours personnalisé*, pour cause de double cursus au sein de la Fabrique des arts, de difficultés personnelles majeures ou encore de contraintes extérieures impérieuses<sup>8</sup> d'emploi du temps. Il peut également permettre d'accompagner un renforcement ciblé à l'issue d'un parcours diplômant ou en parallèles d'études supérieures musicales ;
  - *Parcours projet*, dont l'objectif est celui d'un accompagnement à la réalisation d'un projet musical qui peut être collectif et pluridisciplinaire. Ce soutien porte sur la pratique musicale, la présentation sur scène, la constitution d'un programme ou encore le développement de l'autonomie. Le dispositif d'accompagnement comprend également un volet d'information sur l'environnement artistique et culturel, les questions professionnelles, adapté aux projets des musiciens.
- **Conditions d'admission :** le *parcours programme* ne peut être sollicité qu'à partir du cycle 2. Il est soumis, pour tous les élèves demandeurs, à validation de la direction d'établissement sur avis de l'équipe pédagogique. Le parcours programme est une pédagogie de contrat dont la démarche, les objectifs, la durée du parcours et les modalités d'évaluations sont explicitement formalisés entre le demandeur et l'établissement par le biais d'un contrat de formation.
- **Durée du *parcours programme* :** le *parcours programme* est d'une durée d'un an, reconductible deux fois, après avis de l'équipe pédagogique et validation de la direction d'établissement, soit une durée totale de 3 ans. Cela est établi en concertation avec le demandeur dans le contrat de formation.
- **Validation :** Par principe, le *parcours programme* n'est pas diplômant sauf dans les rares cas où les compétences acquises répondent au cahier des charges du diplôme visé (capitalisation des disciplines acquises, reconnaissance de diplôme ou de parcours de formation antérieurs). En pareil cas, les modalités de validation sont celles du niveau et de la discipline correspondant au parcours études.

De manière générale, quel que soit le type de parcours programme suivi, une évaluation semestrielle est rendue par l'équipe enseignante permettant à l'élève de situer l'évolution de ses qualités et acquis de formation.

---

<sup>8</sup> Principalement les contraintes d'emploi du temps liées au parcours scolaire ou professionnel des élèves, la concurrence d'activités de loisir ne rentrant pas dans ce champ.

## *Ateliers « hors-cursus »*

- **Public :** les *ateliers hors-cursus* de pratique instrumentale ou vocale permettent à des musiciens aux profils variés d'entretenir et d'enrichir leurs acquis antérieurs en participant uniquement à des ateliers de pratique collective généralistes ou thématiques tels que l'atelier vocal ou les ateliers à thème *Metal, Salsa* ou *Improvisation*
- **Conditions d'admission :**
  - Pour les élèves déjà inscrits, l'admission se fait lors de la phase de réinscription après avis favorable de réorientation par l'équipe enseignante sous validation de la direction.
  - Pour les nouveaux élèves de l'établissement, une audition d'entrée permettant d'apprécier les acquis antérieurs est nécessaire. Elle comprend :
    - Un entretien oral avec l'équipe enseignante, sur la motivation, le parcours musical et les disponibilités d'emploi du temps ;
    - Un test technique, adapté au niveau visé, portant sur l'interprétation d'une pièce instrumentale.

Sur cette base, et dans la limite des places disponibles, l'équipe pédagogique sous couvert de la direction d'établissement prononce l'admission.

- **Détail d'organisation :** les élèves en *Atelier Hors-cursus* participent uniquement à l'atelier où ils sont inscrits. Ils ne bénéficient pas de cours individuels ou semi-collectifs, ni de *F.M. Musac*. Ils peuvent toutefois s'inscrire dans un ou plusieurs modules proposés par le département de *Culture et Créativité* via une inscription supplémentaire.

Ces ateliers, non diplômant, ne sont pas soumis à une évaluation notée mais font l'objet d'une appréciation semestrielle littéraire : même hors-cursus, il est attendu des élèves inscrits la meilleure assiduité et un investissement sérieux, garantissant pour tous les membres participants une qualité du travail et une fiabilité des objectifs artistiques visés.

- **Durée de l'offre atelier hors-cursus :**

La durée d'engagement au sein d'un *atelier hors-cursus* est fixée à 2 ans. Toutefois, en fonction des places disponibles et sur avis de l'équipe pédagogique, il est possible de poursuivre.

### *i) Offre « à la carte » : stages et accompagnements ciblés*

Tous les parcours détaillés aux sections a. à h. ci-avant sont fondés sur des cycles de formation annuels ou pluriannuels. L'offre à la carte se distingue, à ce titre, par des propositions de formations ponctuelles sous forme de stages collectifs (uniques ou en cycle) voire même, une possibilité d'accompagnement ciblé et ponctuel appelée *coaching* afin de soutenir, sur quelques séances, la réussite un projet artistique personnel (ou de groupe) ou encore une audition ou entretien professionnel dans le domaine artistique. L'accès à cette offre « à la carte » se fait sur inscription, dans la limite des places disponibles et fait l'objet d'une grille tarifaire spéciale disponible sur le site de l'établissement.

### III. Modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluations applicables aux musiques actuelles amplifiées sont celles détaillées dans le livret des *Dispositions générales* du règlement des études, déployées selon l'organisation spécifiques des études synthétisé ci-après.

#### *Synthèse des modalités d'évaluation*

Niveau	Durée	Modalités d'évaluation	Validation ou certification délivrées
Pré-cycle N1	2 ans	Contrôle continu	Validation interne par l'équipe enseignante
Pré-cycle N2	2 ans	Contrôle continu éclairé des prestations publiques réalisées	Validation interne par l'équipe enseignante
Cycle 1	3 à 5 ans	Contrôle continu + Validation obligatoire des disciplines associées et complémentaires. + Épreuve terminale devant jury	Délivrance d'une Attestation d'Etudes Musicales (AEM) par mention <i>Honorable, Bien</i> ou <i>Très-Bien</i> .
Cycle 2	3 à 5 ans	Contrôle continu + Validation obligatoire des disciplines associées et complémentaires. + Epreuve terminale devant jury	Délivrance d'un Brevet d'Etudes Musicales (BEM) par mention <i>Honorable, Bien</i> ou <i>Très-Bien</i> .
Cycle 3	2 à 4 ans	Contrôle continu + Validation obligatoire des disciplines associées et complémentaires. + Epreuve terminale devant jury	Délivrance d'un Certificat d'Etudes Musicales (CEM) par mention <i>Honorable, Bien</i> ou <i>Très-Bien</i> .
CMDN	2 à 4 ans	Contrôle continu + Validation obligatoire des disciplines associées et complémentaires. + Epreuve terminale devant jury	Délivrance du Diplôme Nationale d'Etudes Musicales (DNEM)* par mention <i>Honorable, Bien</i> ou <i>Très-Bien</i> .
CPES	2 à 4 ans	Outre la partie commune au CMDN, le CPES donne lieu à la délivrance d'une attestation de fin d'étude détaillant les acquis de formation.	
Parcours programme	1 à 3 ans	Contrôle continu semestriel, faisant l'objet d'une évaluation partagée en fin d'année décidant de l'éventuelle poursuite.	

\* sous réserve de parution du décret correspondant. Dans l'attente, la délivrance d'un Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) reste en vigueur, par mention *Bien* ou *Très-bien* exclusivement.

## IV. Informations et documents divers

### a) Formation Musicale *Musac*

#### ▪ Continuité et différence entre FM « Musac » et « Classique à contemporain »

Le département des musiques actuelles travaille étroitement avec le département de culture et créativité en ce qui concerne les apprentissages fondamentaux. Durant 4 années minimum, les élèves musiciens suivent l'enseignement de Formation Musicale (FM) *Classique à contemporain*, pour acquérir les premières notions et éléments de base de langage musical ainsi que les rudiments de la culture musicale.

Ces quatre années sont validées par un examen de fin de cycle 1 donnant accès, aux élèves désirant poursuivre dans le cursus Musac à la « FM Musac ». Ce cycle fondamental garantit des savoirs théoriques de base nécessaires à la poursuite des études dans le département Musac.

A partir du Cycle 1 Musac, la formation musicale est assurée principalement par l'équipe enseignante de ce département pédagogique afin d'apporter des contenus spécifiques à l'esthétique. Elle est organisée pour le cycle 1 et 2 « Musac » en tronc commun. Elle est enrichie par des enseignements complémentaires, obligatoires dès le cycle 2.

La FM Musac se distingue du solfège « classique » sur deux points particuliers, qui sont le fruit de l'histoire des musiques issues du jazz, improvisées pour large partie, induisant l'adaptation des codes musicaux à une nouvelle manière de transmettre la musique :

- L'oralité, conduisant à un travail renforcé de l'oreille et de l'analyse auditive ;
- La codification spécifique, utilisée dans de nombreuses musiques improvisées mais également dans le domaine des musiques actuelles. Il s'agit principalement de travailler sur le codage issu du jazz, par grilles intégrant le chiffrage dit « américain ».

Si l'accent est mis sur ces deux points, cela ne sous-entend pas qu'il faille oublier le langage « classique » toujours d'actualité et nécessaire à la formation de tout musicien accompli.

#### ▪ Organisation de la *FM Musac* :

Niveau de <i>FM MUSAC</i>	Objectifs pédagogiques
Cycle 1 A (1 <sup>er</sup> niveau du cycle 1)	Découverte du langage des musiques actuelles
Cycle 1 B (2 <sup>ème</sup> niveau du cycle 1)	Approfondissement du langage des musiques actuelles
Cycle 2 Harmonie	Apprentissage de la composition, de l'arrangement, du relevé
Cycle 2 Rythme	Approfondissement des notions rythmiques, de lecture et d'écriture avec ouverture sur des métriques moins conventionnelles.

▪ **Contenus pédagogiques FM Musac**

*Cycle 1*

NOTION GÉNÉRALE	DÉTAIL
INTERVALLES	De la seconde à l'octave (travail oral et écrit)
TONALITÉS	Majeure / Mineure Armure Cycle des quintes
GAMMES	Majeure, mineure naturelle et harmonique Pentatoniques et blues Modes issus de la gamme majeure
HARMONISATION DES GAMMES	Harmonisation en triades et tétrades
CADENCES	II V I / Anatole / plagal / en escabeau (I II III)
NOTES GUIDES	Mouvement sensible → Tonique Mouvement SD → Médiane
GRILLE DE BLUES	Forme primitive avec les degrés I IV V Formes enrichies (Blues Suédois ...)

*Cycle 2*

NOTION GÉNÉRALE	DÉTAIL
INTERVALLES	Travail oral et écrit Intervalles de 9, 11, 13ème
TONALITÉS	Tonalité et le jeu « OUT » Modalité (accord So What...)
GAMMES	Mineure mélodique ascendante Mode phrygien, gamme altérée, ton 1/2 ton, par ton
HARMONISATION DES GAMMES	Superstructure
CADENCES	Substitution diatonique et tritonique Dominantes secondaires
NOTES GUIDES	Conduite des voix : écriture « classique » à 4 voix
FORME D'UN MORCEAU	Forme AABA, ABAC, Ragtime Relation forme et harmonie Relation structure et style de musique Lien harmonie et carrure du morceau
CODAGE STRUCTUREL	Barres de reprise Codage structurel global : coda, double-barre...

## b) Enseignements complémentaires

### ▪ Niveaux d'accès des enseignements complémentaires

Enseignements complémentaires	Niveaux d'accès
M.A.O.	CPES – CMDN / C3 C2 / C1 et H.C.
CULTURE	CPES – CMDN / C3 / C2
DÉCHIFFRAGE VOCAL	CPES – CMDN / C3 / C2
ANALYSE	CPES – CMDN / C3 / C2
RYTHME	CPES – CMDN / C3 / C2
ÉCRITURE	CPES – CMDN / C3
IMPROVISATION	CPES – CMDN / C3 / C2 C1 / PCN2

### ▪ Détail des Enseignements Complémentaires (E.C.)

- **M.A.O.** : Musique Assistée par Ordinateur. Les étudiants apprennent à se servir d'une DAW (« Digital Audio Workstation ») comme Logic, Cubase, etc...
- **CULTURE** : Tour d'horizon des différents courants esthétiques qui caractérisent les musiques actuelles.
- **DÉCHIFFRAGE VOCAL** : Déchiffrer une partition et en comprendre les codes sans l'aide d'un instrument.
- **ANALYSE** : Analyser une œuvre par l'écoute.
- **RYTHME** : Écrire la musique d'un point de vue rythmique pour une composition, un arrangement ou un relevé.
- **ÉCRITURE** : Écrire la musique d'un point de vue harmonique pour une composition, un arrangement ou un relevé.
- **IMPROVISATION** : développer ses capacités instrumentales et/ou vocale à improviser dans différents contextes musicaux.

### c) Disposition transitoire DEM régional / CMDN – CPES

Dans l'attente de la publication nationale des textes réglementaires d'application concernant le C.M.D.N. et le Diplôme National d'Etudes de Musique, le principe du D.E.M. régional organisé par le Réseau Occitanie Méditerranée reste en place de manière transitoire.

#### ▪ Contenu pédagogique de la formation

La formation en classe préparatoire comporte trois unités d'enseignement :

- L'unité d'enseignement principale (UE1)
- L'unité d'enseignement complémentaire (UE2)
- L'unité d'enseignement « Formations et métiers de la musique » (UE3)

Les contenus sont les suivants :

- U.E.1 : Unité d'enseignement principale (commune au ROM)

L'unité d'enseignement principale est le « projet artistique » du candidat. Celui-ci doit, en autonomie et avec l'accompagnement de l'équipe enseignante, maîtriser la mise en œuvre d'un concert : de la conception musicale au concert public avec tout ce que cela comprend (conception du programme, trame du spectacle, gestion des répétitions, écriture de la fiche technique, dossier de présentation).

L'U.E.1 est organisée sous la forme d'un concert, ouvert au public, dans des conditions similaires aux pratiques courantes des Musiques Actuelles. Le concert dure entre 20 et 30 minutes et présente un nombre indifférent de compositions originales avec la possibilité d'inclure un arrangement original d'une œuvre déjà existante.

L'épreuve se déroule dans une des salles équipées pour les musiques actuelles du réseau ROM. Elle est évaluée par un jury spécialisé composé d'un président (personnalité artistique qualifiée), d'un membre du réseau et d'un spécialiste de la discipline (PEA). La mention « Bien » ou « Très Bien » est requise pour l'obtention du DEM

- UE2 : Unité d'enseignement complémentaire

L'UE2 est spécifique à chaque établissement et est validée à la fois sous forme de contrôle continu (CC) ainsi que sur épreuve terminale avec jury extérieur pour l'UE2 « Répertoire ».

Pour les épreuves en contrôle continu, le contrôle en cours de formation (CCF) semestriel permet de valider les notions abordées en cours à des échéances précises et connues des étudiants (janvier et mai). Les épreuves sont :

- Déchiffrage instrumental collectif
- Déchiffrage vocal (mélodie donnée + chant vertical).
- Commentaire d'écoute / analyse sous forme de concert/lecture.
- Piano complémentaire pour les non pianistes

A ces CCF, s'ajoute l'évaluation continue qui concerne principalement l'assiduité et l'investissement personnel de chacun des élèves notamment lors des cours hebdomadaires mais aussi lors des événements artistiques comme les concerts, les auditions, les master classes.

Cela comprend aussi le dossier de l'élève ou de l'étudiant, à rendre au plus tard la 2ème année, fin avril, qui comporte :

- 5 relevés (chaque année) de solos ou de thèmes dans le répertoire des musiques actuelles ou du jazz. L'édition des partitions doit être numérique. 2 relevés parmi les 10 sont sur support vidéo.
- 1 « mémoire » sur une thématique au choix de l'élève avec 10 pages minimum.
- 1 dossier de présentation du groupe pour le projet artistique de l'U.E.1.
- 1 fiche technique du groupe.
- Le livret de l'étudiant ou fiche de suivi : c'est un outil pédagogique permettant à l'étudiant de garder une trace de son travail et de ses actions. Il peut le présenter lors de la candidature à un examen/concours d'entrée en pôle supérieur.

L'UE 2 « Répertoire » comprend aussi une validation par épreuve terminale consistant en une restitution du travail réalisé tout au long de l'année lors des ateliers collectifs. L'épreuve dure 20 minutes avec 4 morceaux minimum :

- 1 morceau type « cover »
- 1 réarrangement
- 1 morceau technique
- 1 morceau « d'esthétique imposée » par l'équipe pédagogique

L'UE2 est validée par mention *Bien* ou *Très-Bien* au contrôle continu et épreuve terminale.

○ UE3 : Unité d'enseignement « Formations et métiers de la musique ».

L'U3 est obligatoire pour les étudiants en classe préparatoire. Elle est facultative pour les étudiants ne désirant pas s'orienter vers l'enseignement supérieur. Chaque étudiant devra suivre un minimum de 90 heures de formation parmi les offres proposées par le Réseau Occitanie Méditerranée (R.OM.).

Après chaque formation, l'étudiant rédigera un court compte rendu en indiquant le contenu objectif de la formation et sa propre perception. La formation couvre différents domaines en lien direct avec la musique : facture instrumentale, communication et la promotion du projet personnel, métiers de la musique et l'environnement social, juridique et économique, santé et la prévention + une thématique libre au choix.

- Ces formations sont soit assurées en propre par le CRD, soit au sein du ROM (master-class proposées par chaque établissement), soit par différents organismes extérieurs tels que Arts vivants 11. La validation de l'UE3 sur contrôle continu pour les étudiants en classe préparatoire est obligatoire pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Musicales.

# ANNEXE



## Modèle fiche de suivi CPES

<b>MODÈLE FICHE DE SUIVI C.P.E.S</b>				
<b>Nom et Prénom:</b>				
<b>RESULTATS U.E.2 C.C.F. + U.E.2 "REPERTOIRE"</b>				
	Année	Note ( /20)		
	202	C.C.F.1	C.C.F.2	U.E.2 "Répertoire"
<b>U.E.1</b>				
<b>DATE DE L'EXAMEN:</b> / / 202				
	Dossier de présentation / Dossier de presse	Fiche Technique	Résidence	Restitution du projet
Oui				
Non				
Si oui, Date + Contexte + Lieu + Structure				
<b>U.E.2</b>				
RELEVÉS				
N°	Titre	Compositeur	Minutage	
1				Avec vidéo
2				
			Type de relevé (chorus, thème, section...)	Réalisé au cours de la formation
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
<b>DOSSIER A RENDRE LE:</b>		Mémoire		
		Rédaction du plan	Finalisation du mémoire	
		/ / 202	/ / 202	/ / 202
<b>M.A.O</b>				
Année	Titre	Formation	Descriptif	
				Composition
				Arrangement
<b>PROJETS ROM</b>				
	Stage	Oui	Non	Si oui, Période + Lieu
	La JAM			
<b>U.E.3</b>				
FORMATIONS				
Nom de la formation	Structure	Date	Contenu	
Ex: La méditation de mon projet artistique	Arts Vivants 11	13 & 14 octobre 2022	Concevoir le volet médiation de mon projet artistique	







## Modèle d'évaluation Globale – Toutes U.E.

<b>ÉVALUATION GLOBALE</b> <b>U.E.1 + U.E.2 + U.E.3</b>						
ANNÉE:						
NOM / PRÉNOM	PRINCIPALE (U.E.1)	SECONDAIRE (U.E.2)		OPTIONS (U.E.3)	NOTATION GLOBALE /20	MENTION
	PROJET PERSONNEL	C.C.F.	RÉPERTOIRE			
					0	
					0	
					0	
					0	
					0	
					0	
					0	
					0	
					0	
<u>COMMENTAIRES:</u>						